



## Des conséquences pas très « Grenelle »

### Une modification, celle de l'axe joignant Melun à Orly

(pour les spécialistes : la trajectoire axe radial 284 de Melun pour Orly passerait en radial 274).

Cette solution aurait pour conséquences :

- un rallongement du temps de vol pour chaque avion, d'où une augmentation de la consommation de kérosène (environ 5.000 tonnes par an), des prix (achat du kérosène) et du CO<sup>2</sup> émis (augmentation de CO<sup>2</sup> estimée à plus de 15.000 tonnes par an),
- des nouvelles nuisances pour une nouvelle population sans pour autant supprimer la gêne actuelle des populations qui continueront à subir les nuisances des décollages.

Le projet serait de relever les altitudes de 3.000 à 4.000 pieds en approche finale, alors qu'à l'analyse du groupe d'experts du Parc, il est tout à fait possible de garder le couloir actuel jusqu'au sud de Brétigny (début de la régulation radar).

### Une création, celle de l'axe joignant Bray à Villacoublay et Toussus

(pour les spécialistes : la trajectoire axe radial 272 de Bray pour Villacoublay et Toussus).

Cette nouvelle trajectoire créée est incompatible avec les objectifs du Grenelle de l'Environnement. Les avions amenés à l'emprunter survoleraient les zones très urbanisées non touchées par les nuisances sonores actuellement et cela à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit.

### Charte du Parc et Grenelle à la poubelle ?

Pour que cela n'arrive pas, pour que le Grenelle à peine voté ne soit déjà bafoué, le Comité syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français a confirmé, jeudi 5 novembre 2009, son opposition à la réalisation des modifications ou création de trajectoires qui seraient en totale incompatibilité avec les objectifs défendus dans le Grenelle de l'Environnement.

#### Motion votée à l'unanimité

Le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français confirme son intérêt pour le relèvement des trajectoires existantes.

Cependant, il s'élève :

- contre l'absence de consultation préalable des élus concernés contrairement aux engagements pris antérieurement,
- contre l'évaluation des populations impactées qui ne sont pas réalistes (la diffusion du bruit est conique et non linéaire),
- contre le nombre restreint de communes concernées par l'enquête publique.

Et surtout, le Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français confirme son opposition à la réalisation des modifications ou création de trajectoires qui seraient en totale incompatibilité avec les objectifs défendus dans le Grenelle de l'Environnement.

Décembre 2009

Contact Presse

Fabienne Cotté

Tél. : 01 64 98 73 93

f.cotte@parc-gatinais-francais.fr

